

République Française

Département
du Pas-de-Calais



Ville de MARCK

SEANCE

31 MARS 2025

OBJET :

FINANCES

SUBVENTIONS DE
FONCTIONNEMENT
2025

ASSOCIATIONS
LOCALES ET D'UTILITE
PUBLIQUE

2025-03-08-02 BIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 31 mars, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de MARCK proclamés par le Bureau Électoral, à la suite des opérations du 15 mars 2020 et du 24 mai 2020, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame NOËL Corinne, Maire.

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :
NOËL Corinne, LEFEBVRE Raymond, DUMONT-DESEIGNE Véronique, MARTIN Fabrice, LOUCHEZ Laurence, MILLIEN Sophie, WILLAUME Quentin, PILLE Robert, LOUVET Dimitri, CARBONNIER Thérèse, FIOLET Evelyne, MASSON Tony, DUMONT Pierre-Henri, BRANLY Sandrine, DESORT Annie, FUZELIER Patrick, WASSELIN Jean-Guy, BUTEZ Philippe, BOUCHEL William, BEN Sabrina.

Étaient excusés :

TACCOEN Jean-Michel	(Pouvoir DUMONT Pierre-Henri)
MERCIER Sabrina	(Pouvoir LOUCHEZ Laurence)
LENGLIN Daniel	(Pouvoir PILLE Robert)
LAVIEVILLE Marie-Lyne	(Pouvoir MILLIEN Sophie)
MAGNIER Renée	(Pouvoir BUTEZ Philippe)
GEISLER Maryse	(Pouvoir BRANLY Sandrine)
VANDEWALLE Julie	(Pouvoir DESORT Annie)
BRANCQUART Christopher	(Pouvoir LOUVET Dimitri)
VAUTIER Monique	(Pouvoir LEFEBVRE Raymond)
HUGOT Léa	(Pouvoir FIOLET Evelyne)
DEROI Alexandre	(Pouvoir CARBONNIER Thérèse)
BOUCHEL Céline	(Pouvoir BOUCHEL William)

Était absent :

PERON Laurent



Madame le Maire rappelle à l'assemblée que les élus qui sont membres dirigeants ou Président d'Honneur ou ont un lien de parenté avec un des membres d'une association, pour laquelle le Conseil Municipal propose de verser une subvention de fonctionnement 2025 ne doivent pas participer au vote afin d'éviter tout conflit d'intérêt.

Vu les dispositions du Code Générales des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article

10 prévoyant la conclusion d'une convention entre la Collectivité et une association dès lors que cette dernière bénéficie d'une subvention dont le montant dépasse un seuil défini par décret,

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 fixant notamment le seuil suscité à 23 000 €,

Vu la délibération n° 2020-12-19 du 11 décembre 2020 relative à la conclusion d'une convention à l'ensemble des associations quel que soit le montant de la subvention,

Vu les délibérations n° 2022-03-09 BIS du 28 mars 2022 et 2023-03BIS-11 du 31 mars 2023 relatives à la modification du modèle de convention utilisé par la commune pour le financement des associations,

Vu le rapport sur les subventions de fonctionnement 2025 allouées aux associations locales et d'utilité publique, présenté en commission Finances du 17 mars 2025,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE

Sauf pour les associations dont les élus sont membres dirigeants ou Président d'Honneur ou ont un lien de parenté avec un des membres d'une association et n'ont pas participé au vote :

L'OMS : Fabrice MARTIN, Laurence LOUCHEZ, Daniel LENGLIN, Evelyne FIOLET, Sandrine BRANLY, Christopher BRANCQUART, William BOUCHEL,

Le Comité des Fêtes et de la Culture de MARCK : Corinne NOEL, Laurence LOUCHEZ

Le Centre Social et Culturel J.Y Cousteau : Corinne NOEL, Fabrice MARTIN, Daniel LENGLIN, Quentin WILLAUME, Véronique DUMONT-DESEIGNE, Laurence LOUCHEZ, Sophie MILLIEN, Evelyne FIOLET et Pierre-Henri DUMONT.

Le Comité de Jumelage : Corinne NOEL, Fabrice MARTIN, Laurence LOUCHEZ, Quentin WILLAUME, Annie DESORT, Evelyne FIOLET, Patrick FUZELIER, William BOUCHEL, Céline BOUCHEL

Trans'en'danse : Evelyne FIOLET

L'AS MARCK Pétanque : Corinne NOEL

Amicale du Personnel : Corinne NOEL

GDON : Véronique DUMONT-DESEIGNE, Pierre-Henri DUMONT

DECIDE d'attribuer pour l'année 2025, les subventions suivantes aux associations locales et d'utilité publique compte tenu des crédits inscrits à l'article 65748 du budget primitif 2025 :

Subventions - Libellé associations	Voté 2024	Versé 2024	Propositions 2025
Ass Office Municipal Sports OMS	2 500,00	2 500,00	2 700,00
Foyer des Jeunes et d Education Populaire (FJEP football)	8 000,00	8 000,00	8 500,00
Foyer Jeunes Educateurs Populaires Fort Vert Cyclotourisme	300,00	300,00	400,00
Ping-Pong Club Marckois	4 500,00	4 500,00	4 750,00
A.S Marck Football	71 000,00	71 000,00	71 000,00
A.S Marck Athlétisme	16 800,00	16 800,00	16 900,00
BC Marck (Basket club)	11 000,00	11 000,00	11 000,00
BCM Loisir	500,00	500,00	500,00
ASM Pétanque	5 500,00	5 500,00	6 500,00
Tennis Club de Marck	7 000,00	7 000,00	7 000,00
Trans'en danse	5 000,00	3 500,00	5 000,00
Aiki Goshin do Marckois	1 100,00	1 100,00	1 300,00
Marck Judo	5 500,00	5 500,00	6 000,00
Les Islandais Char à Voile Club	2 000,00	2 000,00	2 250,00
Twirling Club de Marck	1 800,00	1 260,00	1 800,00
I love cheerdance	1 500,00	-	-
Twirl Danse Club de MARCK	1 000,00	1 000,00	1 500,00
Danse de salon de Marck	-	-	300,00
Les Navajos Country Dancers	400,00	400,00	450,00
Association des Randonneurs de la Côte d'Opale (ARCO)	250,00	250,00	250,00
Les Jardins d'éole terre de vie et d'agrément de Marck	300,00	300,00	300,00
Lourdes Amitiés	200,00	200,00	200,00
MMRC (Marck Mini Radio Commandée)	250,00	250,00	250,00
U.N.C A.F.N section Marck	300,00	300,00	300,00
FNACA	300,00	300,00	-
Cany Club de Marck	-	-	400,00
Assoc Marck Loisirs Canins	400,00	-	400,00
UCAM (Union Commerciale et Artisanale Marckoise)	3 500,00	3 500,00	3 500,00
Poney Club de Marck	800,00	800,00	800,00
Les Bourgeoises d'ANTAN du Calaisis	400,00	400,00	400,00
Les amis de l'âge d'or	2 500,00	2 500,00	2 500,00
Amicale du Personnel Communal	54 000,00	54 000,00	54 000,00
La prévention routière	100,00	-	-
APF France Handicap	300,00	-	-
Point d'Union Famille	300,00	300,00	300,00
Association d'entraide Calaisis (AEC)	5 000,00	5 000,00	5 000,00
Les restaurants du cœur	1 000,00	1 000,00	1 000,00
Comité des Fêtes et de la Culture de Marck	5 000,00	5 000,00	5 000,00
Comité de Jumelage de Marck	3 000,00	3 000,00	3 000,00
Centre Social et Culturel Jacques-Yves Cousteau	224 441,00	224 441,00	241 000,00
Culture & Bibliothèque Marck (Bibliothèque pour Tous)	750,00	750,00	500,00
Bibliothèque des Patients de L H (BIBLIOHOPI)	150,00	150,00	150,00
Passion Patrimoine Marckois	200,00	200,00	200,00
Délégation Départementale de l'Education Nationale Marck (DDEN)	220,00	220,00	220,00
Asso. Sportive du collège Boris Vian	200,00	200,00	200,00
Gdon du Calaisis	500,00	500,00	500,00
TOTAL	449 761,00	445 421,00	468 220,00

DIT que les subventions 2025 seront versées aux associations selon les modalités décrites dans les conventions de financement conclues entre la commune et les associations.

DIT que les subventions 2025 non sollicitées par les associations au 30 novembre 2025 seront annulées.

DIT que les soldes des subventions 2025 non sollicités par les associations au 30 novembre 2025 seront annulés.

(Suivent les signatures)
Pour extrait conforme,
Le Maire,